



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

Président : Pascal PARENT.

Présents : Denis ALLARD, Philippe AMADUBLE, Didier ANSELME, Yves BEGON, Patrick BELISSANT, Bernard BOISSET, André CHAMPEIL, Thierry CHARBONNEL, Louis CLEMENT, Nicole CONSTANCIAS, Dominique DRESCOT, Hubert GROUILLER, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Christian MARCE, Arsène MEYER, Christian PERRISSIN, Pascal PEZAIRE, Michel PINEL, Guy POITEVIN, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Jacques VANTAL.

En visio : Franck AGACI, Hervé GIROUD-GARAMPON.

Excusés : Bernard ALBAN, Henri BOURGOGNON, Thierry DELOLME, Raymond FOURNEL, Abtisssem HARIZA, Céline PORTELATINE, Stéphane LOISON, Didier RAYMOND, Gérard SAEZ, Daniel THINLOT, Jean-François VALLET, Serge ZUCHELLO.

Assistent : Roger AYMARD, Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Richard DEFAY, Vincent GENE BRIER, David ROCHES.

1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- **Situation sanitaire.**

Le Président fait un point sur les mesures actuelles et les évolutions récentes du protocole sanitaire. Il rappelle que des discussions sont en cours au Parlement relativement au remplacement du Pass Sanitaire par le Pass Vaccinal dès le 15 janvier et que plusieurs amendements ont été déposés sur le projet initial, notamment sur l'âge d'application qui passerait à 16 ans et plus (au lieu de 12 ans).

La situation épidémique est très inquiétante actuellement mais nous pouvons nous estimer plutôt chanceux car nous sommes dans la période de trêve hivernale et qu'il y a moins de matchs.

La FFF a communiqué avec les Ligues, notamment sur les modalités d'organisation des formations qu'il faut adapter au contexte. Certaines formations ont été reportées et d'autres sont réalisables à condition de les organiser en distanciel.

Lilian JURY précise que la Ligue a également fait le point salarié par salarié pour déterminer s'il était possible ou non d'appliquer la règle des trois jours de télétravail par semaine avec pour priorité d'assurer le service aux clubs et sachant qu'il y a des contraintes matérielles pour une partie du personnel.

Il précise que chaque salarié qui télétravaille est joignable normalement sur sa ligne professionnelle habituelle.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

- **Point licences.**

Richard DEFAY informe qu'au 6 janvier 2022 nous sommes à 242 030 licences, soit + 7,71 % de date à date.

Par rapport aux 228 507 licences du 30 juin 2021, la Ligue est à +5,92 % d'évolution et les demandes de licences continuent d'arriver et sont désormais traitées au jour le jour.

Parmi les catégories, on note :

Libres Féminines Seniors	- 0,7 %
Libres Masculins Seniors	+ 1,22 %
U 6 F à U 18 F	+ 17,61 %
U 6 G à U 13 G	+ 17,20 %
Futsal	+ 31,25 %
Libres Féminines toutes catégories	+ 11,21 %
Foot Loisir	+ 15,50 %
Arbitres	- 7,11 %

Même si toutes les catégories ne sont pas en progression, le Conseil de Ligue se réjouit de cette belle augmentation du nombre global de licenciés par rapport à la saison dernière et félicite les clubs de cette performance.

- **Week-end des Bénévoles à Clairefontaine les 29 et 30 janvier 2022.**

Lilian JURY rappelle à l'ensemble du Conseil de Ligue qu'en raison de la situation sanitaire, cette manifestation est reportée à une date ultérieure (restant à définir).

- **Bureau Plénier du 17 janvier 2022.**

Le Président souhaite informer les membres que la réunion du Bureau Plénier du 17 janvier 2022 est confirmée car il faudra évoquer la situation des clubs en infraction vis-à-vis du relevé de trésorerie n°2.

- **Expéditions F.F.F.**

Le Président informe les membres que des kits d'affiches de format 40 x 60 cm sur les actions menées dans le cadre de la RSO – RSE (protection de l'enfance, lutte contre le racisme, la discrimination, etc...) seront prochainement expédiés par la F.F.F. à destination de la Ligue, des Districts et des Clubs.

- **Livret du centenaire de la LAuRAFoot :**

Yves BEGON et Bernard BARBET ont fait un énorme travail de recherches sur le livret du centenaire et Pascal PARENT les en remercie vivement.

Malheureusement, tout ne pourra pas figurer dans le livret et il faudra faire des choix.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

Par exemple, il n'est pas certain que les interviews des Présidents de District puissent y figurer. D'autres rubriques ne pourront pas être développées comme souhaitées. Le Président espère néanmoins parvenir à un document de qualité tout en restant dans le budget fixé.

2. **Approbation des comptes rendus.**

- **Conseil de Ligue du 16 novembre 2021.**

Adopté à l'unanimité.

- **Bureau Plénier du 29 novembre 2021.**

Adopté à l'unanimité après la remarque de Pascal PARENT sur le « *Statut de l'Arbitrage : les délégués de la ligue se **positionneront** en fonction des débats ou amendements qui ne manqueront pas d'intervenir sur **ces** questions lors de l'Assemblée Fédérale* ».

Christian PERRISSIN souhaite avoir un complément d'information quant aux dégradations de véhicule dont peut être victime un délégué, si les dégradations sont inférieures à la franchise. Les demandes sont à adresser à la Ligue qui étudiera au cas par cas. Le reste à charge est normalement remboursé par la MDS.

- **Bureau Plénier du 20 décembre 2021.**

Adopté à l'unanimité après la remarque de Patrick BELISSANT sur une erreur dans la date de la Finale régionale du Festival Foot U13 Pitch qui aura lieu le 7 mai 2022 et non le 25 mai (question diverse de Pierre LONGERE).

3. **Point financier.**

- **Relevé N° 2.**

Il est rappelé que celui-ci dépasse les 2,6 M € et a été édité le 3 décembre 2021.

A J+30, soit en début de semaine, une première relance auprès des clubs débiteurs a été faite. La liste des clubs concernés a été transmise à la Commission Régionale des Règlements pour parution au PV, mais une tolérance sera accordée, vu le contexte sanitaire et financier du moment, aux clubs devant moins de 700 €.

Lilian JURY a toutefois transmis la liste complète des clubs débiteurs aux Présidents de District afin que ces derniers fassent les relances nécessaires auprès de leurs clubs respectifs (délai de 1 semaine).

Le lundi 17 janvier, à l'occasion du Bureau Plénier (à J + 45), la liste définitive des clubs non en règle sera arrêtée et ceux-ci se verront sanctionner de retraits de points par la Commission Régionale des Règlements selon le règlement financier en vigueur.

Il précise que sur la totalité des sommes appelées, le restant dû par les clubs s'élève à environ 300 000 €.

Après épuration, seulement 136 clubs doivent au-delà de 700 € et les clubs radiés ou en inactivité totale ont été enlevés de la liste (représentant 85 clubs et 24 850 €).



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

Lilian JURY se dit satisfait de ce résultat, fait remarquer que les clubs ont joué le jeu et les en remercie.

Arsène MEYER estime que tous les clubs figurant sur cette liste ne se trouvent pas dans la même situation selon l'ancienneté de leur dossier.

Concernant les clubs du District de Lyon et du Rhône, Pascal PARENT explique qu'il y a peu de clubs débiteurs car suite à la demande de la DRAJES, la Ligue s'est substituée au CDOS sur le versement du Pass'Sport et cela a considérablement diminué la somme due pour certains clubs.

- **Opération Pass'Sport 21/22.**

Richard DEFAY rappelle que la LAuRAFoot a remplacé en dernière minute le CDOS du Rhône défaillant qui ne souhaitait pas assurer le rôle de Tiers-Payeur dans le cadre de l'opération Pass'Sport (aide financière de 50 € par bénéficiaire souhaitant s'inscrire dans un club sportif). A ce jour, 107 clubs ont pu bénéficier de ces aides gouvernementales lors de la première et/ou deuxième vague. Une troisième et dernière vague sera régularisée en mars 2022 (avec clôture de l'opération pour les clubs le 28 février 2022, c'est-à-dire saisie des demandes de remboursement sur le site Internet « <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> »).

Le Conseil de Ligue, après avoir pris connaissance que les sommes créditées sur le compte des clubs ont pu l'être pour certains après le paiement du relevé n°2 en décembre dernier, décide à l'unanimité qu'une majeure partie du montant créditeur sera remboursée dès que possible à tous les clubs ayant un solde supérieur à 500 € au moment où l'opération sera effectuée.

4. Compétitions

- **Montées/descentes championnats régionaux Jeunes par poule à l'issue de la saison 2021/2022.**

A ce-jour, les tableaux des montées et descentes par catégorie étant publiés, le Président et le Président Délégué souhaitent que les responsables des Commissions Sportives avancent dans la préparation des classements de fin de saison. En effet, des forfaits généraux sont intervenus après la date du 17 juillet engendrant des poules déséquilibrées.

Les responsables des Commissions Régionales Seniors, Jeunes et Féminines ayant fourni des éléments au Président, ceux-ci seront collationnés en vue d'une information ultérieure du Conseil de Ligue.

Arsène MEYER rappelle qu'il y a deux pièges à éviter :

- Les équipes qui ont décidé de ne pas se réengager avant le 17 juillet ne doivent pas être considérées comme étant forfait. Elles n'existent tout simplement plus dans les championnats régionaux.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

- En revanche, les équipes qui se sont désistées après le 17 juillet sont bien considérées comme étant forfait général mais « classées ». Pour départager les équipes dans des poules déséquilibrées, il faut appliquer la règle du mini-championnat (articles 24.3 et 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue).

5. Point juridique

- **Rappel de la règle pour la double licence Foot Animation en cas de parents séparés.**

Il est rappelé aux membres du Conseil de Ligue, la décision prise par le Comité de Direction de l'ex Ligue Rhône-Alpes lors de son Comité de Direction du 27 août 2013 :

« Afin de s'adapter à l'évolution de la structure familiale et de permettre aux enfants de jouer, un joueur ou une joueuse des catégories U6 à U11 et U6 F à U11 F, pourra solliciter deux licences de même type dans des clubs différents.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- *Être enfant de parents séparés*
- *L'enfant devra justifier d'une double domiciliation et respecter une distance de 25 kms minimum entre les domiciles de chaque parent.*

La première Licence sera demandée normalement via Footclubs.

Puis, le club demandeur de la seconde licence devra adresser par courrier les originaux des pièces suivantes :

- *La demande de Licence entièrement remplie.*
- *La copie du Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant).*
- *Un justificatif de domicile de chacun des parents.*
- *Une attestation signée des deux parents autorisant l'enfant à jouer dans les deux clubs.*
- *La copie du jugement du Tribunal spécifiant la garde alternée.*

Après contrôle du dossier, la Ligue effectuera la saisie de la deuxième licence si les conditions sont respectées ».

➔ **Les membres du Conseil de Ligue de la LAuRAFoot sont unanimement d'accord pour proroger l'application de cette règle.**

- **Proposition de conciliation : M. NOYER Florian c/ Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.**

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 06 janvier 2022 de réduire la sanction prise à l'encontre de M. Florian NOYER, **le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot décide, à l'unanimité, de la refuser.**

Il est précisé que Mme Chrystelle RACLET n'a pris part ni aux délibérations ni à la décision.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

6. **Questions diverses** (à poser par écrit avant vendredi 7 janvier à 12h00)

- **Référent Sécurité Futsal : date limite au 31 janvier 2021 à repousser.**

Lilian JURY rappelle que les textes de la LAuRAFoot prévoient la publication de la liste des référents sécurité des équipes régionales futsal au 31 janvier et que la formation correspondante aurait initialement dû avoir lieu aux alentours du 15 janvier.

Pour différentes raisons, cette formation ne pourra avoir lieu à cette période car le Responsable Sécurité qui dispense la formation n'est pas disponible.

A ce sujet, il souhaite que la Commission s'interroge en cas d'indisponibilité du responsable Sécurité et détermine qui d'autre pourrait dispenser cette formation.

La prochaine formation ayant été programmée le 5 février 2022, Lilian JURY propose de décaler au 28 février la date limite du 31 janvier pour se mettre en règle, afin de permettre aux clubs en infraction de former leurs référents sécurité.

Il précise que cette dérogation ne s'appliquera que pour cette saison 2021/2022.

→ **Le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité.**

La prochaine réunion de la Commission Régionale Futsal aura lieu jeudi 13 janvier afin de faire le point sur les obligations des clubs régionaux futsal et de présenter une situation la plus juste possible à ces derniers.

- **Chef de délégation Sélections LAuRAFoot.**

Après l'appel à candidatures de Dominique DRESCOT auprès des membres du Conseil de Ligue pour désigner les chefs de délégation des sélections régionales, il propose la répartition suivante :

Pascal PEZAIRE	PPF U14 garçons
Christian MARCE	PPF U15 garçons avenir
Dominique DRESCOT	PPF U15 garçons élite
Dominique DRESCOT	PPF U16 garçons
Pierre LONGERE	U15 – U18 Futsal
Chrystelle RACLET	PPF U15 ou U14 filles à confirmer
Nicole CONSTANCIAS	PPF U15 ou U14 filles à confirmer
Abtisse HARIZA	PPF U15 ou U14 filles à confirmer

Les chefs de délégation des sélections PPF garçons et Futsal sont validés par le Conseil de Ligue.

Toutefois, ceux concernant les féminines sont encore à confirmer.

Le Président remercie les postulants pour leur implication et rappelle qu'il s'agit d'un accompagnement au fil de la saison.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

- **Réunion des délégués des clubs nationaux du 7 décembre 2021.**

Le Président PARENT fait part du récapitulatif effectué par Stéphane LOISON :

1/ Statut du représentant des clubs nationaux au sein des ligues

- La FFF attend les grandes orientations de la nouvelle loi sur le sport (notamment en ce qui concerne la représentativité des clubs) pour adapter les statuts des Ligues et Districts.
- Le statut des représentants des clubs nationaux dans chaque Ligue serait alors à harmoniser en fonction de ce qui sera imposé par l'État.
- Nous sommes une des seules Ligue où le représentant des clubs nationaux est membre de droit du Conseil de Ligue.

2/ Textes règlementaires soumis au vote de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre 2021

- Débat principalement sur le nouveau Statut de l'Arbitrage.

3/ Remplacement en N1 et N2

- On va certainement passer au système de 5 changements autorisés = dans le mouvement actuel = textes internationaux pour les professionnels ont évolué = ce n'est donc plus une règle exclusivement « covid ».
- Par contre, ce n'est pas possible de modifier en cours de saison => sera certainement soumis au vote lors de la prochaine AG d'été.
- Sera certainement élargi à l'ensemble des championnats nationaux hors futsal (seniors + féminines + jeunes).

4/ Nouvelle pyramide des clubs nationaux

- Réflexion générale sur tous les championnats = Seniors, jeunes, féminines, futsal.
- Groupe de travail pas encore constitué.
- Première étape = définir les objectifs.
- Grandes lignes pour Seniors = Moins de descentes en N1, moins de clubs en N2 pour être considérés comme « haut-niveau », un vrai championnat « national » en N3.
- Grandes lignes pour les féminines = Besoin d'une réflexion en profondeur sur un format qui n'a pas changé depuis de très nombreuses années avec écart en R1 et D2F qui s'agrandit.
- Grandes lignes pour le futsal = Revoir le système d'accession R1 -> D2.

Roger AYMARD fait ensuite part du devenir de Stéphane LOISON sur ses fonctions de représentant des clubs nationaux vu son changement de situation au club du FC ANNECY.

Le Président PARENT informe effectivement le Conseil de Ligue que suite à un changement de poste au sein de son club, Stéphane LOISON ne répond plus aux critères de nos textes pour être représentant des clubs nationaux.

Stéphane LOISON devra donc être remplacé et de nouveaux représentants (titulaire et suppléant) seront élus au cours de la prochaine Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 25 juin 2022.

D'ici-là, Stéphane LOISON et Roger AYMARD restent les bienvenus pour participer aux réunions du Conseil de Ligue (avec voix consultative).



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

- **Christian PERRISSIN :**

- Point sur les médiateurs.

Ce sujet a fait l'objet d'une entrevue entre Lilian JURY et Pierre LONGERE, et un courrier a été envoyé aux médiateurs de la LAuRAFoot début décembre afin de savoir s'ils souhaitent continuer leur mission ou non.

Ces médiateurs seront invités à Tola Vologe afin de revenir sur leur rôle et permettre de les désigner prochainement sur les matchs retour.

Un travail sur l'évolution de la mission de Médiateur sera fait en concertation avec la Commission de Prévention/Médiation/Sécurité.

Remarque de Chrystelle RACLET : si le Conseil de Ligue souhaite continuer et développer les médiations, est-ce qu'il ne serait pas nécessaire d'étoffer et renouveler le nombre des médiateurs en activité ? Ceci bien sûr si le Conseil de Ligue souhaite pérenniser et développer cette mission.

Pierre LONGERE soumet l'idée que des membres du Conseil de Ligue viennent enrichir le corps des Médiateurs.

- Organisation de la Commission du Statut de l'Arbitrage.

Christian PERRISSIN rappelle que la salariée en charge de cette Commission n'a pas été remplacée et souhaite qu'une suite soit donnée au niveau administratif.

Lilian JURY propose de fixer une réunion au 3 février à 14h30 à Tola Vologe avec les membres de la Commission et la Direction pour clarifier le sujet.

- **Arsène MEYER :**

« Toutes les actions sont systématiquement centralisées par les Ligues... Or, nous savons que les problèmes ne sont jamais les mêmes entre différents Districts ou différentes Ligues. L'information ou les initiatives nous viennent la plupart du temps sans concertation et sans respecter l'entité de nos Districts. Par exemple, nous payons nous-mêmes nos matériels informatiques, nos droits logiciels et malgré cela nous sommes contraints de passer par la Ligue, idem avec la technique (voir le formulaire DAP) ou la formation ».

Arsène MEYER souligne qu'il s'agit d'une remarque et non d'une question diverse.

Il souhaitait faire connaître les problématiques sur ces points au niveau des Districts à l'ensemble du Conseil de Ligue et suggère que la question soit évoquée lors du prochain Collège des Présidents de Districts de la LAuRAFoot qui aura lieu le 22 janvier 2022 afin de faire remonter ces sujets au BELFA ou au COMEX.

Le Président, Pascal PARENT, comprend l'interpellation d'Arsène MEYER et rappelle que tant dans ses fonctions de membre du COMEX que de Président de Ligue, il s'emploie à agir pour travailler selon le principe de subsidiarité, tout en restant coordonnés.

En ce qui concerne YPAREO, Denis ALLARD tient à signaler la performance de ce logiciel qui n'a rien à voir avec Open Portal. Il s'agit là d'un logiciel de gestion qui a pour but de nous faciliter les choses administrativement. Il a d'ailleurs un gros avantage, à savoir qu'il nous évitera de faire l'inventaire des bons de formation puisqu'ils seront automatisés dans le logiciel.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 8 janvier 2022 à 9h30 à Cournon d'Auvergne

Le Président rappelle enfin que même avec la mise en place d'YPAREO, les Districts non encore régionalisés pour leurs formations d'éducateurs pourront continuer à assurer leurs « inscriptions et facturations ».

- **Jean-Marc SALZA :**

Nominations Arbitres de Ligue :

ARBITRES DE LIGUE R3

AARIZA SOPHIANE (69)
BELHADDAD BILEL (42)
BRIQUET CHRISTOPHE (63)
DIOUANE IMAD (69)
ERAGNE MIKAEL (03)
FOURNIER DAMIEN (74)
GATINEAU QUENTIN (69)
KOCA TOLGAHAN (73)
VEYET ALEXANDRE (69)
YIGITER HUSEYIN (42)
ZULIN CLEMENT (38)

ARBITRE ASSISTANT LIGUE R3

HARBAOUI ADEL (69)

→ **Le Conseil de Ligue valide ces nominations à l'unanimité.**

- **Dominique DRESCOT :**

Celui-ci soumet au Conseil de Ligue une proposition concernant l'identification des bancs de touche pour reconnaître les éducateurs désignés responsables de l'équipe. Il informe que dans certaines Ligues, ces derniers portent un brassard pour être reconnaissables, il souhaiterait pouvoir procéder de la même manière en Auvergne-Rhône-Alpes.

Lilian JURY estime que ce sujet ne peut pas être traité au détour d'une question diverse et propose que Dominique DRESCOT fasse une présentation plus complète de cette proposition lors d'une prochaine réunion.

Pierre BERTHAUD ajoute que cela fait aussi partie de la lutte contre les « prête-noms ».

La séance est close à 11h45.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE